

Chronique religieuse : 30 septembre – 6 octobre 2015

Droits? Dignité?

Par Monseigneur Albert LeGatt

Nous sommes déjà bien engagés depuis plus d'un mois dans la campagne pour l'élection fédérale. Candidats et gens sur la rue parlent d'une multitude de sujets qui leur sont importants. Sauf, me semble-t-il, d'un sujet tout à fait primordial pour l'avenir de notre société canadienne : le sujet des lois et des règlements à être mis en place pour répondre à la décision de la Cour suprême du Canada par rapport au suicide assisté et à l'euthanasie volontaire.

Rappelons-nous qu'au mois de février dernier, la Cour suprême a rendu la décision, qu'en certaines circonstances, Canadiens et Canadiennes auraient droit au suicide assisté et à l'euthanasie volontaire, le tout avec l'aide de médecins et d'infirmières ainsi que du système de soins de santé en son entièreté. Et que refuser ce « service » était briguer leur droit selon la Charte des droits de la personne au Canada. Pensez-y, provoquer la mort (tuer) comme service de soins de santé! Il y a là de quoi faire réfléchir, n'est-ce pas?

Mais, comme je l'ai déjà noté, nous n'entendons quasiment rien de ceci par la bouche de nos candidats, ni dans les médias, ni dans les conversations, au café ou sur les rues.

Il est vrai que j'ai entendu une seule réflexion à la télévision à ce sujet. Sur la chaîne anglaise de Radio-Canada, on donnait la parole à des Canadiens à travers le pays, pour s'exprimer sur le sujet qui leur tenait le plus à cœur. Une dame se prononça pour le suicide assisté; elle invoquait le fait qu'elle ne voulait plus vivre lorsqu'elle ne serait plus en contrôle de sa vie, capable de contribuer. Elle ne voulait pas avoir à souffrir sans mesure, et ainsi, elle ne voulait pas être un fardeau pour sa famille. Selon elle, c'était son droit de vivre sa vie et sa mort comme elle le souhaitait pour

préserver sa dignité. Et, que le gouvernement respecte et facilite son droit de mourir, quand et comment elle le veut.

Sa réflexion suscite énormément de questions. Par contre, à part la réflexion de cette dame, il me semble que dans cette campagne, c'est toujours le grand silence à ce sujet, du moins dans les médias.

Tout récemment, lors de son Assemblée plénière, la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) a émis une déclaration demandant aux catholiques du Canada de soulever cette question avec les divers candidats de leur circonscription. Vous pouvez lire le texte complet de cette déclaration sur le site Web de la CECC au lien suivant : <http://www.cccb.ca/site/frc/membres/assemblees-plenieres-annuelles/282-assemblee-pleniere-2015/4282-declaration-emise-par-lassemblee-pleniere-de-la-conference-des-vevques-catholiques-du-canada-sur-la-question-de-laide-au-suicide>

Pourquoi en parler avec les candidats? Pour faire valoir une pensée qui est guidée par la foi chrétienne et par l'enseignement de l'Église. Et pourquoi partager ceci avec ces candidats? Parce qu'une fois élus, ces candidats auront, chacun d'entre eux, à participer prochainement aux débats du Parlement concernant les lois et les règlements à mettre en vigueur pour répondre au jugement de la Cour suprême. Et je dis prochainement, car la Cour suprême a exigé du Parlement ces lois et ces règlements par la fin février 2016.

Comme chrétiens, ainsi qu'avec bien des gens de diverses religions et traditions spirituelles, nous croyons que la vie humaine est sacrée en soi. La dignité de la vie humaine ne dépend d'aucun autre critère. La vie humaine ne tient pas sa dignité du fait qu'elle « contribue » à la société. La dignité humaine ne disparaît pas avec la démence ou avec la grande douleur, ou avec l'inconscience.

Comme chrétiens, nous croyons que chaque personne, à n'importe quel moment et en n'importe quel état de son existence, est aimée, chérie de Dieu. À chaque personne, Dieu, dans son merveilleux amour, a fait don de cette vie pour qu'elle vienne à connaître et à vivre de son amour divin, sur terre et pour l'éternité. La personne ne perd jamais sa dignité, jamais!

Et la dignité humaine de l'humanité en son ensemble est d'aimer, de protéger, de soulager, de prendre soin, d'accompagner chaque vie, chaque personne, et cela à tout moment. À tout moment! Chaque personne, par sa dignité humaine, a donc le droit humain de recevoir ce respect, cette protection et les soins appropriés jusqu'au moment de la mort naturelle.

Alors, comme société qui se veut humaine, nous avons besoin de soutien pour des services de soins palliatifs de grande qualité en nos hôpitaux et à la maison. Nous avons besoin d'une réflexion sur la faiblesse, sur la souffrance, sur la vulnérabilité qui immanquablement font partie de la vie, et comment être véritablement frères et sœurs l'un pour l'autre, et cela jusqu'à la fin naturelle de la vie.

Je vous invite à lire la déclaration de la CECC. De plus, je vous invite à parler de ceci en famille, entre amis et avec les candidats.